

# DEG ALCAL



## DÉTERGENT DÉGRAISSANT DÉSINFECTANT ALCALIN CHLORÉ BACTÉRICIDE FONGICIDE

- ✓ Très large spectre d'activité désinfectant
- ✓ Stable, utilisable en solution dans l'eau, à froid ou à chaud, jusqu'à +60°C.
- ✓ Non inflammable
- ✓ Non moussant, facilement rinçable
- ✓ Utilisable en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.
- ✓ Homologation A.M.M N° 2070252

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide
MASSE VOLUMIQUE	: 1200 g/l +/- 20 g/l
RÉACTION CHIMIQUE	: Alcaline
pH à 1%	: 12.00 environ.
ASPECT	: Limpide.
COULEUR	: Incolore.

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible dans l'eau en toutes proportions.

**Concentré à haute réserve d'alcalinité**, ne présente pas les inconvénients ni les problèmes de corrosivité sur les aciers inoxydables inhérents aux solutions chlorées faiblement basiques.

Haut pouvoir détergent et nettoyant à basse concentration.

Dégraisse, saponifie les graisses d'origine animale ou végétale.

**Nettoie désincruste** les dépôts de matières organiques, aliments.

Par la synergie de ses fonctions alcalines et la présence de **CHLORE ACTIF**, exerce simultanément une action **BACTÉRICIDE et FONGICIDE** sans provoquer la corrosion des inoxydables ou des surfaces chromées.

Utilisable dans les systèmes **N.E.P** ou **CIP** de nettoyage des installations, tuyauteries par circulation.

Nettoie dégraisse en Agroalimentaires POA, POV les locaux, matériels de transport et de stockage, les récipients, surfaces, matériels en aciers inoxydables, en matières plastiques, stratifiés, polyesters, polyéthylènes, les sols carrelés ou en béton, et autres supports compatibles avec l'utilisation d'un nettoyant alcalin puissant.

#### DÉSINFECTION :

- **Efficacité BACTÉRICIDE** en présence de substances interférentes (**conditions de saleté**) selon NORME AFNOR NF EN 1276 à 2 %v/v - 5 mn - (NL/0151/1) sur germes test suivants:  
- *Escherichia coli* ( CIP 54127 ) - *Staphylococcus aureus* ( CIP 4.83 )  
- *Enterococcus hirae* ( CIP 58.55 ) - *Pseudomonas aeruginosa* ( CIP 103467 )
- **Efficacité FONGICIDE** selon NORME AFNOR NF EN 1275 à 1 %v/v - 5 mn - (NL/0237/1) et selon la NORME AFNOR NF FN 1650 à 1 % v/v/ - 15 mn ( Pv NL/10214/1 ) sur germes test suivants:  
- *Candida albicans* ( IP 4872 ) - *Aspergillus niger* ( IP 1431.83 )

**Enlève, solubilise** les taches provenant des tanins d'origine végétale, tanins des vins, taches constituées par des incrustations de moisissures ou d'algues.

Utilisation en agroalimentaire pour le nettoyage de surfaces à l'intérieur des camions frigorifiques de transport de viande, élimination des graisses et taches des encres à tampon, sur les parois ou dans les bacs, contenants, des matériels en inoxydables, couteaux, tabliers, etc.

**En vitivinicole : nettoyage détachage** des matériels : machines à vendanger, bennes, paniers, sols, cuveries, circuits soutireuses, filtres, etc...

**DETARTRAGE des cuves** : par circulation trempage, élimination des tartres organiques (gravelle).



Spécial hygiène en agroalimentaire



Préparation destinée aux usages professionnels, homologuée pour les usages suivants :

- Animaux domestiques. Locaux préparation nourriture \*traitement bactéricide à 2 %.
- Animaux domestiques. Matériel transport nourriture \*traitement bactéricide à 2 %.
- Locaux de stockage ( POV ) \*traitement bactéricide à 2 % et \*traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de stockage ( POV ) \*traitement bactéricide à 2 % et \*traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de transport ( POV ) \*traitement bactéricide à 2 % et traitement fongicide à 2 %.
- Matériel de récolte ( POV ) \*traitement bactéricide à 2 % et traitement fongicide à 2 %.
- Parois des locaux de stockage ( POV ) en pulvérisation \*traitement bactéricide à 2 % et \*traitement fongicide à 2 %.
- Produits d'origine végétale sacs et emballages vides ( POV ) \*traitement bactéricide à 2 % et \*traitement fongicide à 2 %.
- Locaux de stockage ( POA ) \*traitement bactéricide à 2 %.
- Matériel de transport ( POA ) \*traitement bactéricide à 2 %.
- Matériel de laiterie \*traitement bactéricide à 2 %
- Traitements généraux, traitement des locaux et matériel de culture (serres et abris) \*traitement bactéricide 1 % et \*traitement fongicide 2 %.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

Diluer dans de l'eau juste avant utilisation dans un récipient en plastique parfaitement propre et rincé, appliquer la solution en bain, pulvérisation ou par circulation ( N.E.P. ).

Selon le cas, après un pré-rinçage des surfaces, matériels ou circuits à l'eau claire :

- **APPLICATION** par trempage, aspersion, pulvérisation ou circulation avec une solution dans l'eau froide ou chaude (50 à 60°C).
- **CONCENTRATION** : en traitement bactéricide 2 % v/v en traitement fongicide 2 % v/v

Laisser agir 5 minutes minimum et procéder à un rinçage terminal contrôlé à l'eau potable.

**NOTA** : Dans le cas de surfaces très entartrées ou fortement tachées, augmenter la concentration selon l'état et la nature des surfaces de 3 à 10 %. Conserver les dilutions en temps très réduit dans un emballage très propre au préalable et à l'abri de la lumière.

## PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en eau désionisée à base d'hydroxyde de potassium, de sels alcalins stabilisants, d'hypochlorite de sodium.

Produits de nettoyage et de désinfection pour les bâtiments et les installations de la production végétale biologique, y compris le stockage dans une exploitation agricole, visés au titre II, chapitre 3, point 3.3 (JORF du 15 janvier 2010) - règlements (CE) n° 834/2007 ET 889/2008.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



Désignation intrant ALCA CHLORE **A.M.M N° 2000476** délivré par le Ministère de l'AGRICULTURE (direction générale de l'alimentation, Sous-direction de la qualité et de la production des végétaux, bureau de la réglementation de la mise sur le marché des intrants)

## RECOMMANDATIONS

**N° 74**  
HJ 2046

**DANGER**  
Renferme de l'hydroxyde de potassium et des hypochlorites alcalins

**H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**  
**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**  
**EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.**

P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/s'écouler.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P501 Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

L'étiquetage de sécurité ci-dessus disparaît totalement lorsque ce produit est dilué à une concentration inférieure à 5 % dans l'eau

## Utilisations réservées aux professionnels

Contient

- moins de 5% de : agents de blanchiment chlorés
  - désinfectants
- Usage TP 4 : hypochlorite de sodium 348 g/l

« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ».

Nettoyage du matériel d'application par rinçage à l'eau.

Ne pas utiliser sur alliages légers, étamés, galvanisés ou surfaces sensibles aux produits alcalins.

Dans le cas de surfaces fragiles, sensibles aux agents oxydants forts, faire un essai dans un endroit caché afin d'observer compatibilité et concentration de la solution de nettoyage avec le support.

Conservé à l'abri de la chaleur, de la lumière ou du soleil, stocker dans un endroit tempéré.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

En cas de rejets importants, se conformer à la réglementation locale, neutralisation à un pH compris entre 5.50 et 8.50.

Ne pas rejeter le produit pur à l'égout.

Préparation renfermant du chlore actif, bien refermer l'emballage après utilisation, ne pas conserver au-delà de 1 an



Angle des rues Simonin et Claude  
B.P. 1769 - 98845 NOUMEA  
Tél / Fax: 76 36 76  
E-mail : t-pac@pac.nc  
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**